



**Déclaration liminaire :**  
**CAPN DE TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES**  
**Promotion 2018-2019**

Monsieur le Président,

Pour les agents de la DGFIP, les planètes s'alignent de manière inquiétante.

Le projet gouvernemental de retraite par points conduirait à la disparition du code des pensions. Ce nouveau système s'inscrit dans un projet de société purement libéral et met en place un mécanisme purement gestionnaire et comptable de la retraite. Comme toujours, les agents de la fonction publique risquent d'être les grands perdants de la réforme. La CGT défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants, et en particulier du code des pensions civiles et militaires.

La prétendue « transformation » de la fonction publique est une remise en cause totale de la conception française de la fonction publique de carrière. La conception du service public prônée par Macron est conçue pour générer des « économies durables et structurelles » et, dans le même temps, dégager de nouvelles sources de profits pour le capital. L'utilisation de contractuels favorisera la paupérisation des fonctionnaires. La fermeture et le regroupement d'innombrables services publics correspond à la mise en place d'un réseau France Services : des maisons fourre-tout minimalistes regroupant des missions des trois versants de la fonction publique, de pôle emploi, des CAF,...

Pour la CGT, un service public moderne et universel doit être élaboré à partir des besoins sociaux, et non pas être ajusté en fonction de choix budgétaires.

Gérald Darmanin va faire de la communication au Panama trois ans après la fameuse affaire des « Panama papers », alors que le contrôle fiscal est fragilisé par la loi ESSOC et son dernier avatar, la circulaire du 12 juillet dernier, intitulée « orientation générale en faveur d'une conclusion apaisée des contrôles fiscaux ». On cite : « Une application à la lettre de la loi fiscale peut être mal comprise et perçue comme injuste » Et pourquoi pas supprimer tout simplement le code général des impôts ? Quelle hypocrisie, au moment où le directeur de TRACFIN est débarqué pour s'être écarté de cette nouvelle doctrine « pro-business ».

La destruction de la DGFIP est « en marche ». Après les annonces, encore incomplètes, sur la déconcentration de proximité, l'externalisation du paiement des impôts et autre créances de la DGFIP dans les bureaux de tabac en est le symbole ultime.

La CGT tient à dénoncer les pressions et les tentatives de déstabilisation, sans doute orchestrée par la direction générale, de certains directeurs envers les personnels en lutte légitime contre ces projets extrêmement anxiogènes.

La lettre de notre nouveau directeur général, loin de nous rassurer, confirme nos pires craintes et augure d'un avenir bien sombre pour tous les agents de la DGFIP.

Une fois de plus, les élus CGT tiennent à dénoncer la dégradation des conditions de préparation des CAP nationales ainsi que la suppression du remboursement des frais des suppléants. Nous sommes toujours inquiets de la disparition programmée des CAP nationales, inscrite dans la loi de transformation de la fonction publique, et de son application à la DGFIP.

L'inexistence du dialogue social à la DGFIP et la volonté affichée de se moquer des élus dans leur travail de défense des personnels nous a encore une fois conduits à boycotter la première convocation de cette CAP.

La CGT s'oppose à la nouvelle organisation territoriale des services, à la disparition du numéraire à la DGFIP, à la substitution des accueils de proximité au profit de l'accueil sur rendez-vous, aux fermetures programmées des trésoreries, à l'industrialisation des tâches dans des usines fiscales, au transfert de tous les pouvoirs à des directeurs locaux omnipotents, et bien sûr et avant tout aux suppressions d'emplois à la DGFIP.

Pour toutes ces raisons, les personnels doivent se mobiliser et entrer massivement dans un processus de mobilisation. La CGT appelle tous les collègues à être en grève et à participer aux actions décidées localement le 16 septembre !

### **Concernant le sujet du jour, il y a tant à dire.**

A savoir celle de titularisation de la promotion 2018-2019 des inspecteurs des Finances Publiques :

Cette promotion était composée de 894 stagiaires. 881 ont achevé leur scolarité.

Sur les 881 stagiaires restant, 772 sont généralistes, 21 cadastres, 25 publicité foncière et enregistrement, 48 analystes et 17 PSE.

4 IS n'ont pas validé les évaluations de compétence et 7 n'ont pas validé le stage pratique probatoire .

**La CAPN de titularisation des inspecteurs stagiaires** est chargée d'émettre un avis sur les suites susceptibles d'être envisagées en ce qui concerne les inspecteurs stagiaires qui n'ont pas satisfait au cycle d'enseignement professionnel.

Ainsi, onze cas vont être examinés dans cette instance :

- trois pour lesquels le reversement en catégorie B est proposé par la commission d'évaluation des compétences

- un pour lequel le reversement en catégorie C est proposé.

- 5 pour lesquels la prolongation de la formation pratique est proposé.

- deux pour lequel le redoublement est proposé.

Selon les documents de GT du 23 mai dernier, cette nouvelle version de la formation, semble satisfaire les attentes de la DG et de l'ENFiP. Peut-on considérer qu'un stagiaire évaluant « assez bien » sa formation est totalement satisfait ? L'ENFiP et la DG se contente de peu, ou peut être, veulent nous faire prendre des vessies pour des lanternes, considérant que cette nouvelle version est satisfaisante.

Il faut dire que si cette formation a vu le jour, c'est bien grâce à l'implication des chargés d'enseignement qui n'ont pas économisé leur énergie, terminant l'écriture de cette derrière alors que la scolarité avait déjà débutée.

Cette manière d'évaluer concerne aussi bien la partie socle que la partie bloc fonctionnel. D'ailleurs les chiffres parlent d'eux même, au vu du nombre de dossiers sur lesquels nous allons devoir débattre ce jour.

Sur 881 stagiaires ayant achevé leur cycle de formation, 11 n'ont pas validé leur cycle de formation, soit proportionnellement le double de la promotion de l'année dernière.

La palme revient à l'ENFiP de Toulouse. Il n'est évidemment pas question de remettre en question la qualité des enseignements dispensés par les chargés d'enseignement, contrairement à ce qu'a semblé faire l'ENFiP, mais bien d'aborder ici le sujet des affectations d'office à Toulouse.

Sur 45 stagiaires suivant la formation « missions foncières », 4 n'ont pas validé leur formation, soit 8 % des stagiaires du bloc foncier.

On peut donc s'interroger sur l'absence d'un concours A cadastre et métiers SPF au vu des affectations d'office sur l'école de Toulouse qui mettent un grand nombre de stagiaires en difficulté.

La CGT exige donc, pour la énième fois, la mise en place d'un concours

spécifique d'inspecteur cadastre.

La partie socle, sorte de Patchwork regroupant tant de matières sans rapports entre elles, a certes le mérite de permettre aux stagiaires de prendre leurs marques au sein de cette nouvelle formation, mais ne semble pas les satisfaire pour autant.

La partie bloc fonctionnel marque une rupture de rythme par rapport au socle.

Trop d'informations en peu de temps doivent être assimilées par les stagiaires qui ressentent une forme de « gavage ». Ainsi 4 stagiaires n'ont pas validé la partie théorique uniquement pour la partie bloc fonctionnel.

Depuis l'année dernière, l'affectation détermine le bloc fonctionnel et donc le lieu du stage probatoire. On constate hélas que certains stagiaires sont mis en difficulté parce qu'une affectation est subie plutôt que souhaitée, ce qui entraîne des difficultés pour de nombreux stagiaires, voire des situations de souffrance. La CGT ne reviendra pas sur tous les problèmes engendrés par le télescopage entre ces primo-affectations et le mouvement des titulaires, largement abordé lors de la dernière CAP de mutations.

7 stagiaires n'ont pas validé le stage probatoire. Est-ce dû à des enseignements sur le management trop détachés des attentes d'un cadre A en poste à la DGFIP ? ou à un accueil mal maîtrisé par les chefs de service pendant le stage ?

Force est de constater que sur ces 7 stagiaires, aucun n'a validé l'unité de compétence comportement et intégration dans les services.

La DG et l'ENFiP ont décidé de façon unilatérale d'instaurer un stage pratique probatoire malgré les très nombreuses oppositions des organisations syndicales. Cette première année de mise en place nous renforce dans notre opposition. La durée du stage, moins de trois mois en période de ponts et de congés, ne permet pas aux stagiaires de prendre la mesure d'un poste de cadre A à la DGFIP. Comment évaluer la capacité d'un collègue à exercer ses missions et à s'intégrer dans une équipe dans ces conditions ?

Il faudrait à minima faire en sorte que l'accueil des stagiaires se fasse dans les meilleures conditions en informant les services d'affectation sur le processus de ce stage.

Ensuite, comment sont choisis les tuteurs, quel est leur rôle exact dans la formation sur les lieux de stage ? Ont-ils été informés de ce que l'on attendait d'eux ?

Quelle organisation a été mise en place pour pallier aux manques de tuteurs ?

Le suivi des stagiaires par un chargé d'enseignement donne lieu à des échanges téléphoniques retranscrits dans un compte rendu écrit. La CGT conteste l'utilisation de ces compte rendu, sachant qu'il y a une déperdition d'information entre l'oral et l'écrit. C'est d'ailleurs ce qui est enseigné aux stagiaires en cours de management !

Pour la CGT, il est inadmissible que l'ENFiP n'applique pas ce qu'elle enseigne aux stagiaires.

Ce stage est finalement à l'image de l'organisation de cette scolarité dans sa globalité. Rappelons le raté lors de l'arrivée en stage des IS sur leurs directions d'affectation. Certains étaient astreints au système du forfait, d'autres aux horaires variables. Il a fallu attendre le 24 mai pour que l'ENFiP règle enfin cette question.

Cela démontre une fois de plus que toute la scolarité s'est faite dans la précipitation, sans aucune anticipation.

Rappelons que la mise en place des scolarités fusionnées précédentes avait nécessité 3 ans de travaux, de rencontres entre la Direction Générale et les organisations syndicales, bref 3 ans de véritable dialogue social. Mais ça, c'était avant !

Dans la suite des décisions que la CAP va valider ce jour, quel accompagnement avez-vous prévu pour les stagiaires qui seront versés dans un autre corps. Que feront-ils à partir du mois de septembre ? Dans quelles conditions seront-ils affectés ?

Enfin, nous profitons de cette CAP pour évoquer la scolarité des lauréats de l'examen professionnel et des promus par liste d'aptitude. La formation est elle à la carte, à la tête du client ou juste aléatoire ? A quelques jours du début de leurs stages, on peut se poser la question.

En conclusion, la CGT demande qu'il soit fait appel, le plus rapidement possible, à l'intégralité des listes complémentaires de tous les concours A, B et C.